Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler Préserver

www.le- conservatoire.com

FICHE TECHNIQUE DU STAGE INTENSIF

Merci de l'intérêt que vous portez aux stages intensifs du CNVA. Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au téléphone : 06 33 47 88 83 ou par courriel à : contact@le-conservatoire.com

Lieu de formation

Conservatoire National des Véhicules Anciens (CNVA)

Domaine de Corbeville – 91400 Orsay

Téléphone : 06 33 47 88 83

Courriel : contact@le-conservatoire.com

Objectifs du stage

- Acquérir les bases pratiques d'un métier de la restauration des véhicules anciens
- Connaître et comprendre différents systèmes et mécanismes

Encadrement assuré par les formateurs du CNVA

Ressources techniques

- Salles de cours et matériels de démonstration
- Ateliers équipés (technologie, mécanique auto, carrosserie, tôlerie-forme ou sellerie)
- Appareillage et outillage d'atelier
- Supports pédagogiques numériques
- Véhicules pédagogiques

Validation

Cette action est fortement orientée vers les aspects pratiques. À l'issue de l'action, un certificat est remis aux stagiaires qui ont suivi le cursus avec assiduité (100% de présence).

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Si vous êtes un particulier et que vous souhaitez régler par chèque, renvoyez le présent dossier complété accompagné d'un chèque de 2 450,00€. Il sera encaissé 14 jours avant le début de votre stage, chèque libellé à l'ordre du CNVA. Attention, votre inscription ne sera validée qu'à réception de ce chèque).

Si vous êtes un particulier et que vous souhaitez régler par virement, merci d'effectuer :

- 1 un acompte de 450,00 € à l'inscription (RIB ci-dessous)

- le solde de 2 000,00 € 14 jours avant le début du stage

ATTENTION : Votre inscription ne sera validée qu'après paiement du solde.

Si vous êtes une entreprise, vous devez régler par virement. Merci d'effectuer :

- 1 acompte de 1 470,00 € à la commande (RIB ci-dessous)

- 1 virement de 1 470,00 € 14 jours avant le début du stage pour valider votre inscription

Adressez votre dossier à :

contact@le-conservatoire.com

Relevé d'Identité Bancaire (si vous avez choisi de régler par virement)

Code Banque	Code guichet	Code BIC
10107	00383	BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00512066884	Clé 21	
Domiciliation BRED PONTAULT-COMBAULT		
Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7003 8300 5120 6688 421		

Conservatoire National des Véhicules Anciens

Transmettre - Rassembler Préserver

www.le- conservatoire.com

DOSSIER D'INSCRIPTION À UN STAGE INTENSIF -

Choisissez la date de votre stage :

☐ Stage Intensif mécanique du 14/09/2026 au 18/09/2026

☐Stage Intensif mécanique du 15/02/2027 au 19/02/2027

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Adresse :

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Date de naissance : .....

Situation actuelle :

☐Étudiant(e) ☐Salarié ☐Micro-entrepreneur ☐Demandeur d'emploi ☐Autre

demande mon inscription au stage intensif dispensé par le CNVA.

Je déclare avoir pris connaissance de son prix et en accepte les Conditions Générales de Vente.

Je déclare en outre vouloir financer ma formation par le moyen suivant (cocher la case correspondante) :

Autofinancement (je financerai moi-même le stage).

Autre (préciser) :

.....

Fait à ..... le .....

Pour le Conservatoire

Stéphane GUARATO,
Directeur

Pour le stagiaire

(nom, prénom, signature

et mention « Bon pour accord »)

Comment nous avez-vous connus ?

.....

Êtes-vous membre d'un club de véhicules anciens ? Si oui, lequel (nom et ville) ?

.....

CADRE À REMPLIR SI LE STAGE EST PRIS EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Siret : .....

Numéro TVA Intracommunautaire : .....

Personne à contacter dans le cadre de ce stage : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Signature/Fonction **Cachet de l'entreprise**

CONTRAT

Entre les soussignés :
Xanex, S.A.S au capital de 775 000 €, Siren 483 667 937, sise Domaine Corbeville 91400 Orsay représentée par Monsieur Stéphane GUARATO, son Directeur, ci-après désignée le Conservatoire, et :

Le signataire du dossier d'inscription ci-dessus, ci-après désigné(e)
le stagiaire,_____ est conclu ce qui suit :

Article I - Objet
En exécution du présent contrat, le Conservatoire s'engage à organiser l'action intitulée : «Stage Intensif».

Article II - Déroulement de l'action
Cette action est fortement orientée vers les aspects pratiques. À l'issue de l'action, un certificat est remis aux stagiaires qui ont suivi le stage avec assiduité (100% de présence).

Article III - Niveau de connaissances préalables requis
Cette formation est ouverte à toute personne majeure, sans condition de formation initiale.

Article IV - Organisation de l'action
L'action se déroulera en présentiel à Domaine Corbeville, 91400 Orsay. Elle est organisée pour un effectif de 3 stagiaires au minimum. Si 14 jours avant la date de début le nombre d'inscrits minimum n'est pas atteint, le Conservatoire se réserve la possibilité de décaler ou d'annuler le stage.

Article V - Délai de rétractation
Dès réception par le Conservatoire du dossier d'inscription et des règlements, le stagiaire est réputé définitivement inscrit. Aucune rétractation ne pourra donner lieu à remboursement total, sauf cas de force majeure dûment attestée. Il en informera le Conservatoire au plus tôt par courriel, puis confirmera par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article VI - Dispositions financières des actions financées par une entreprise :
Si le stage est financé par une entreprise, son prix est fixé à 2 450,00 € HT (2 940,00 € TTC) payables par virement selon l'échéancier suivant :
- 50 %, soit 1 470,00 € à la commande
- 50 %, soit 1 470,00 € 14 jours avant le début du stage.

Article VII - Dispositions financières des actions financées par des particuliers :

Le stagiaire s'engage à payer son stage :

- **soit par 1 chèque de 2 450,00 €** encaissé le 14 jours avant le début du stage (chèque libellé à l'ordre du CNVA. Attention, l'inscription ne sera validée qu'à réception de ce chèque).
- **soit par 2 virements** selon l'échéancier suivant :

  1 acompte de 450,00 € à la commande (RIB joint à ce dossier)

  le solde de 2 000,00 € 14 jours avant le début du stage.

ATTENTION : Votre inscription ne sera validée qu'après paiement du solde.

Article VIII - Annulation

En cas d'annulation d'inscription du fait du stagiaire pour cause de force majeure dûment reconnue au moins 30 jours calendaires avant son début, le contrat est résilié. Dans ce cas, un dédommagement forfaitaire du montant de l'acompte (450,00 € pour un particulier, 1 470,00 € TTC pour une entreprise), sera conservé par le Conservatoire.

Tout stage commencé ou non annulé avant un délai de 30 jours avant son début, par courriel confirmé par lettre recommandée avec A/R est entièrement dû.

Article IX - Cas de différend

En cas de contestation dans l'interprétation ou l'application du présent contrat, la recherche d'une solution amiable sera prioritairement recherchée. Si cette contestation n'a pu être réglée à l'amiable, le tribunal du ressort du siège social de la S.A.S Xanex (Orsay) sera seul compétent pour régler le litige.

Article X - Démarchage Commercial

La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et rectification des données auprès d'une Préfecture de son choix.

Article XI – Protection des données

Les données personnelles sont recueillies et font l'objet d'un traitement par le CNVA pour instruire les demandes d'inscription et assurer un suivi des dossiers.

Les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données, d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de leurs données. Ils disposent également d'un droit à la portabilité des données les concernant et de la faculté de donner des directives sur leur sort après leur décès. Enfin, ils disposent du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur le traitement automatisé, y compris de profilage, produisant des effets juridiques les concernant ou les affectant de manière significative de façon similaire. Ils peuvent exercer leurs droits en adressant leur demande par courrier électronique à l'adresse suivante : guarato.stephane@le-conservatoire.com ou à l'adresse postale :

CNVA – Domaine de Corbeville – 91400 Orsay

Pour plus d'information sur ces droits, consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

Signature :

Conditions Générales de Vente applicables aux stages intensifs du CNVA

Article 1 : Présentation

Sous les labels « CNVA » et « Conservatoire National des Véhicules Anciens », la SAS Xanex (ci-après dénommée le Conservatoire) dispense des stages intensifs. Son siège social est établi Domaine Corbeville 91400 Orsay.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à tous les stages intensifs relatifs à des commandes passées auprès du Conservatoire par tout client, ci-après dénommé « le Client ». Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Conservatoire, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le Conservatoire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Conservatoire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

Les stages intensifs dispensés par le Conservatoire sont réalisés conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à tous les stages intensifs proposés par le Conservatoire dans son catalogue en vigueur et définis pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposés par le Conservatoire.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par le Conservatoire, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client.

Article 5 : Modification de la commande - Annulation ou report

Le Conservatoire se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'au planning et à la durée de ses stages. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de son catalogue.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) stage(s) commandé(s) sera(seront) reporté(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning du ou des stages, comme en cas d'annulation, le Client et/ou le participant pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des stages proposés.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à un stage devra être signalé au Conservatoire par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour le ou les stages commandés, par téléphone ou par courriel, et confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège du Conservatoire, Domaine de Corbeville – 91400 Orsay.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- tout report ou toute annulation intervenant plus de 30 jours calendaires avant la date du début du stage, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu au paiement des acomptes ;
- tout report ou toute annulation intervenant moins de 30 jours calendaires avant la date du début du stage, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, sera due intégralement par le Client.
- Tout stage commencé sera également dû intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les stages sont facturés au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande. Le prix facturé inclut la fourniture de la prestation conforme aux exigences de qualité du Conservatoire (infrastructure, support de cours, moyens pédagogiques, etc.). Les frais de repas, de déplacements et d'hébergement des participants aux stages ne sont pas inclus dans le prix de la prestation.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client.

Article 8 : Paiement - Modalités

Le prix des prestations est payable dans les conditions prévues sur le bon de commande de chaque stage.

Pour certains stages, le Conservatoire se réserve le droit d'exiger un acompte avant le début du stage. Dans ce cas, le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un financeur extérieur, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Si cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client au stage considéré, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès du Conservatoire et fera son affaire du remboursement auprès de l'organisme dont il dépend.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal, majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50,00 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le Conservatoire. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Conservatoire. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours des stages constitue des œuvres originales et à ce titre est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. En conséquence, le Client et le participant s'interdisent d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du Conservatoire.

Ils s'interdisent également d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux stages et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur

Lors de la participation aux stages, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du Conservatoire dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes. Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux stages et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social du Conservatoire, Domaine de Corbeville – 91400 Orsay.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre le Conservatoire et le Client.

Article 14 : Confidentialité des données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Si le Client communique des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social du Conservatoire, Domaine de Corbeville – 91400 Orsay.

Article 15 : Compétence, contestation, loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française. En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes CGV, le Conservatoire et le Client chercheront avant tout un accord amiable. Si aucun accord amiable ne pouvait être trouvé, les parties conviennent expressément que le Tribunal d'Évry sera le seul compétent.

Signature :